

ANALYTIQUES 21



LEIBNIZ LECTEUR CRITIQUE DE HOBBES

Sous la direction de Éric Marquer et Paul Rateau

**Les Presses de l'Université de Montréal
VRIN**

TABLE DES MATIÈRES

Abréviations	7
Présentation	9
I	
LE STATUT DES VÉRITÉS ET LA QUESTION DU NOMINALISME	
Le nominalisme chez Leibniz et chez Hobbes	21
<i>Martin Schneider</i>	
L'objection leibnizienne au conventionnalisme de Hobbes	35
<i>Christian Leduc</i>	
Leibniz, Hobbes et les principes des sciences	53
<i>Marine Picon</i>	
II	
LA CAUSALITÉ ET LA QUESTION DU NÉCESSITARISME	
Possibilité, causalité et réquisits chez Hobbes et Leibniz	77
<i>Jean-Pascal Anfray</i>	
Leibniz critique du nécessitarisme de Hobbes	105
<i>Martine Pécharman</i>	
L'étude du rapport pouvoir-vouloir-savoir dans les <i>Réflexions</i> de Leibniz sur la Controverse entre Hobbes et Bramhall	139
<i>Arnaud Lalanne</i>	
Hobbes et Leibniz sur le hasard	157
<i>Éric Marquer</i>	

III

LA PHILOSOPHIE NATURELLE ET LA QUESTION DU MATÉRIALISME

La lecture leibnizienne du <i>De Corpore</i> de Hobbes	177
<i>José Médina</i>	
Note sur la philosophie du point chez Leibniz et Hobbes	205
<i>Michel Fichant</i>	
Leibniz et la méthode de Hobbes au fondement de la philosophie naturelle	219
<i>François Duchesneau</i>	
Leibniz et le matérialisme de Hobbes	237
<i>Anne-Lise Rey</i>	
 IV LE DROIT, LA POLITIQUE ET L'HISTOIRE	
Leibniz, Hobbes et le problème de la justice vindicative	251
<i>Paul Rateau</i>	
Conciliation avec le <i>Léviathan</i>. La correspondance Leibniz-Hobbes	281
<i>Mogens Lærke</i>	
Leibniz, critique de Hobbes. La politique moderne entre liberté et souveraineté	295
<i>Luca Basso</i>	
Deux rationalités politiques de la modernité. Hobbes et Leibniz sur l'État	307
<i>Philippe Crignon</i>	
Hobbes et Leibniz, philosophes et historiographes. Un portrait croisé	339
<i>Nicolas Dubos</i>	
Annexes	365
<i>Lettre de G. W. Leibniz à T. Hobbes (13/23 Juil. 1670)</i>	365
<i>Lettre de G. W. Leibniz à T. Hobbes (1674)</i>	371
Index des noms	375

PRÉSENTATION

«*Il y a quelque chose de fort bon dans tous les ouvrages de M. Hobbes, excepté peut-être les géométriques, et surtout ce qu'il a fait sur la liberté et la nécessité est profond. Mais il a outré les choses [...]*¹.»

L'influence exercée par la lecture de Hobbes sur la pensée de Leibniz est attestée par le témoignage du philosophe allemand lui-même. Il déclare en effet à son aîné, avec lequel il aurait souhaité engager un échange épistolaire: «Je crois avoir lu la plupart de vos œuvres publiées tantôt séparément, tantôt rassemblées, et je prétends en avoir tiré profit comme peu d'autres en notre siècle.» À notre connaissance, Leibniz n'en dira jamais autant d'un autre de ses contemporains. Et rien ne laisse présumer que cette déclaration de 1670, alors qu'il n'a que 24 ans, ne soit pas sincère. Au contraire, les contributions réunies dans ce volume ne font qu'en confirmer la justesse et la validité au-delà des seules années de jeunesse. Elles montrent que Leibniz connaît bien l'œuvre de Hobbes: qu'il l'a méditée très tôt, qu'il l'a fréquentée assidûment, y a trouvé des ressources théoriques fécondes et puisé certains concepts. Qu'il y est même revenu, preuve que l'influence ne s'est pas arrêtée au jeune homme, mais que l'intérêt a perduré tout au long de sa carrière intellectuelle. Ainsi, les *Essais de théodicée* (1710) comporteront un appendice entièrement consacré à l'analyse et au commentaire des textes de la controverse entre Hobbes et Bramhall sur la liberté et la nécessité² – textes qu'il avait déjà étudiés par le passé³. Hobbes est pour Leibniz un auteur incontournable

1. Lettre de Leibniz à Coste du 30 mai 1712, GP III, 422.

2. *Réflexions sur l'ouvrage que M. Hobbes a publié en anglais, de la Liberté, de la Nécessité et du Hasard*, GP VI, 388-399.

3. Voir l'article d'Arnaud Lalanne p. 139.

de la modernité. Quoiqu'il n'ait pas réussi à entrer directement en contact avec lui⁴, le philosophe allemand en a fait dans ses textes un interlocuteur majeur, dont il rencontrait forcément les thèses, en traitant de physique, de théorie de la connaissance, de morale, de religion, de droit ou encore – bien sûr – de politique.

L'influence est donc incontestable. L'admiration ne l'est pas moins, même si elle n'est pas sans réserve. La même lettre de 1670 loue la rigueur de la méthode suivie par l'auteur anglais : « je reconnais partout devant mes amis et, si Dieu le veut, je reconnaîtrai toujours également en public [...] que je ne connais personne, pas même Descartes, cet homme d'un génie divin, qui ait philosophé avec plus d'exactitude, de clarté et d'élegance que vous ». Hobbes est de ce point de vue un modèle. La seconde lettre (1674) le rappelle encore⁵ et, jusque dans la *Théodicée*, son style, son ingéniosité, son « esprit », sa « subtilité » seront loués⁶. Leibniz approuve sa méthode démonstrative, son exigence de poser clairement définitions et axiomes, à partir desquels le raisonnement est ensuite conduit, dans des domaines (philosophie naturelle, science civile) où jusque-là une telle rigueur faisait défaut. Pourtant, cette admiration – dont il n'y a pas lieu non plus de douter qu'elle soit authentique, puisqu'elle est également confessée devant d'autres⁷ – ne s'est jamais changée en une parfaite adhésion. Les politesses d'usage et les louanges, quoique sincères, ne doivent pas masquer les réserves et l'attitude critique. Effet de la réputation sulfureuse de l'auteur du *Léviathan*? L'étude sérieuse et approfondie de ses œuvres montre le peu de cas que faisait Leibniz des préjugés. Bien qu'admirateur fervent, celui-ci ne s'en laisse pas conter : il réclame, dans sa lettre de 1670, des précisions, des éclaircissements, avance même des doutes et des objections (sur la théorie du mouvement notamment). Le voilà même qui, sous couvert de prendre la défense de Hobbes contre les attaques dont il est l'objet, prétend lui enseigner la manière d'interpréter correctement ses propres thèses!

4. La raison en est donnée dans la lettre de Leibniz à Thomasius du 3 octobre 1670 : « J'ai appris depuis peu que Hobbes lui-même, qui dépasse les quatre-vingts ans, retombe en enfance » (A II, 1, 106 ; traduction Richard Bodéüs, *Leibniz-Thomasius. Correspondance 1663-1672*, Paris, Vrin, 1993, p. 261).

5. « Pour ma part, cela fait longtemps que je médite vos écrits qui sont dignes de notre époque et dignes de vous qui, le premier, avez exposé avec rigueur la méthode de disputer et de démontrer [...] » (p. 371).

6. Voir *Réflexions*, § 1, GP VI, 388-389.

7. Leibniz déclare ainsi à Lambert van Velthuysen : Hobbes est « celui que, pour ma part, j'admire et je révère pour ainsi dire avant tous les philosophes de notre siècle » (lettre du 6/16 avril 1670, A II, 1, 63).

Rien ne peut être mieux dit – écrit-il – ni plus conforme au bien public que vos définitions. Sur les théorèmes qui en sont déduits, certains ont hésité, d'autres en ont fait un mauvais usage, ce qui, à mon avis, tient à ce que la plupart n'ont pas su comment ils doivent être appliqués.

N'est-ce pas faire ici la leçon à l'auteur, en le mettant en garde contre les conséquences inadmissibles de ses principes, tant en physique que dans la science politique (à savoir la « licence » et l'« impiété ») ?

Leibniz entretient un rapport équivoque à Hobbes : le vif intérêt, voire l'enthousiasme, se mêle à une réserve critique, qui peut se faire condamnation sévère. Le *Léviathan* n'est-il pas un ouvrage dont le titre même indique le caractère « monstreux »⁸ ? Ne faut-il pas censurer une doctrine qui réduit tout le droit à des conventions humaines, la justice à l'utilité du plus puissant, accorde au prince « un empire absolu »⁹ et ouvre la voie à l'arbitraire ? Leibniz le soutient dans une lettre de septembre 1663 adressée à Jakob Thomasius, son ancien maître à Leipzig. Il sait que ce dernier s'est fermement opposé aux positions de l'anglais sur ces questions¹⁰. Il ne prend donc aucun risque en le blâmant. Pourtant, juste après avoir manifesté sa réprobation – de manière volontairement appuyée –, voici qu'il conclut par cette demande surprenante :

J'ai souvent entendu V(otre) E(xcellence) [Thomasius] reprendre ces défauts chez Hobbes. C'est pourquoi un certain désir m'a pris de m'informer sur Hobbes, auprès de V. E., ne lui en déplaise. Qui est cet homme ? Est-il encore en vie ? A-t-il trouvé un Antagoniste ? En a-t-il compté qui aient fait partie égale dans l'illustration du droit de nature, qui aient fait mieux ou l'équivalent du point de vue de la subtilité¹¹ ?

Cette lettre, où l'on trouve semble-t-il la première occurrence du nom de Hobbes dans le corpus leibnizien, est particulièrement intéressante, car on y voit comment sont nés chez l'ancien étudiant de Thomasius la curiosité pour le philosophe de Malmesbury et son désir de mieux le connaître. Richard Bodéüs met en rapport ce témoignage de Leibniz et son choix, à la même époque, d'entreprendre des études de droit. Il émet l'hypothèse suivante : « cette entreprise était peut-être en partie placée sous le signe, à couleur nationaliste, d'un essai de réfutation de Hobbes,

8. Voir la lettre de Leibniz à Thomasius du 3 octobre 1670, A II, 1, 106 ; traduction Bodéüs p. 261.

9. Voir la lettre de Leibniz à Thomasius du 2/12 septembre 1663, A II, 1, 5 ; traduction Bodéüs, p. 36.

10. Voir l'introduction de Richard Bodéüs, *op. cit.*, p. 28, et son commentaire de cette lettre, p. 40-43.

11. A II, 1, 5 ; traduction Bodéüs, p. 36.

au moyen d'une méthode capable d'égaler la subtilité de l'adversaire¹² ». Leibniz se voyait-il comme cet *antagoniste* capable de défendre le droit naturel mis à mal par Hobbes, au moyen d'un nouvel art de démontrer inspiré des travaux d'Erhard Weigel (dont il suivait à l'époque l'enseignement à Iéna)? C'est possible. Mais l'intérêt pour Hobbes ne se bornait certainement pas à la jurisprudence: il s'étendait à d'autres champs du savoir et, notamment, à la philosophie naturelle. Il faut rappeler que Leibniz connaissait, à la même époque (en 1663-1664)¹³, le *De Corpore* et que ses premiers travaux physiques (qui déboucheront sur les deux théories du mouvement – abstrait et concret – en 1670 et 1671) révèlent une lecture très précise du texte. Son ambition a donc sans doute été de dépasser également son aîné en ce domaine.

Quoi qu'il en soit des intentions réelles du jeune philosophe, son rapport équivoque à Hobbes témoigne d'une attitude qu'il semble avoir adoptée très tôt. Il a vu l'importance de l'œuvre du philosophe anglais; il n'a pas hésité à aller à rebours des préjugés de ses contemporains et de l'hostilité de son maître, pour en juger par lui-même. Il a mesuré le danger que représentaient, selon lui, certaines thèses sur les plans théologique, moral, juridique et politique, et n'aura de cesse par la suite de les dénoncer. Mais il saura aussi rendre justice à Hobbes et, le cas échéant, reconnaître sa dette envers lui¹⁴. A-t-il voulu l'amender, en corriger surtout les excès¹⁵? le combattre au contraire? en incarner sur le continent l'adversaire principal, l'*antagoniste*? ou suivre ses pas, se mettre à son école (celle de la rigueur démonstrative) pour mieux le dépasser? À moins qu'il ne se soit demandé plutôt: *que faire de Hobbes?* Ou encore: *comment l'interpréter et, surtout, quel profit en tirer?* « Je lis les livres non pas pour les censurer mais pour en profiter », déclare Leibniz dans une lettre de 1696 à Morell¹⁶. Le philosophe allemand n'a pas manqué d'appliquer à Hobbes cette maxime. Ce qui fait de lui un *lecteur critique* plutôt qu'un opposant ou un censeur.

Les auteurs de ce volume ont cherché à mettre en lumière ce profit tiré par Leibniz de sa lecture, en évitant toute présentation caricaturale de l'opposition entre les deux philosophes, mais sans estomper pour autant leurs divergences. Le but n'était pas non plus de s'en tenir à une simple comparaison des doctrines, ni au seul constat de l'influence ou de l'em-

12. *Op. cit.*, p. 42-43.

13. Voir par exemple A VI, 1, 22 ; 25 ; 60.

14. Voir l'article de José Médina, p. 177.

15. Voir la conclusion de Mogens Laerke, p. 281.

16. Grua 103.

prunt, mais de faire de leur confrontation l'instrument d'une lecture nouvelle, enrichie de Leibniz, tout en apportant une contribution à l'histoire de la réception de Hobbes au XVII^e siècle.

Le rôle joué par Hobbes dans la pensée leibnizienne a fait l'objet de débats initiés au début du XX^e siècle. Ferdinand Tönnies fut le premier, en 1887, à voir dans Leibniz des emprunts à la logique et à l'épistémologie du philosophe anglais¹⁷. Couturat s'opposa vivement à cette interprétation dans *La logique de Leibniz, d'après des documents inédits*, en s'employant à montrer, textes à l'appui, l'originalité de la logique leibnizienne, irréductible, selon lui, à des sources hobbesiennes¹⁸. Après la logique, le rapprochement entre les deux auteurs s'étendit à la philosophie naturelle, grâce notamment au travail d'Arthur Hannequin dans « La première philosophie de Leibniz » (1908)¹⁹. Depuis, les études se sont élargies aux autres domaines de la philosophie, confortant l'idée que le jeune Leibniz fut sinon influencé, tout du moins marqué et incontestablement inspiré par sa lecture de Hobbes – lecture dont il est possible de trouver des échos jusque dans la pensée de la maturité. En 2007, George MacDonald Ross put ainsi dresser une liste d'« emprunts », de la logique à la théorie de la perception, en passant par la doctrine de la vérité et le concept de *conatus*, qui, selon lui, devaient constituer ce qu'il appelle la « dette de Leibniz à l'égard de Hobbes²⁰ ». Cette « dette » ne faisait pas pour autant de Leibniz un disciple de Hobbes, s'il est vrai, comme en concluait le commentateur, qu'en aucune manière le philosophe allemand ne pouvait être qualifié d'hobbesien, même au début des années 1670, lorsqu'il était le plus imprégné de l'œuvre du célèbre anglais²¹.

Les études réunies ici – qui rassemblent une partie des actes d'un colloque international organisé en 2015 par Éric Marquer et Paul Rateau, à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne – ont l'ambition d'aller plus loin que l'établissement d'un relevé, même systématique, des preuves de l'influence de Hobbes sur Leibniz. Couvrant l'ensemble des champs philosophiques dans lesquels la pensée de l'un et de l'autre s'est exercée, elles visent, on l'a dit, à offrir au lecteur le moyen de lire autrement l'œuvre du philosophe de Hanovre et de jeter une lumière inédite sur un

17. Voir « Leibniz und Hobbes », *Philosophische Monatshete* 23, 1887, 557-573.

18. Voir *La logique de Leibniz, d'après des documents inédits*, Paris, Alcan, 1901, Appendice II, « Leibniz et Hobbes, leur logique, leur nominalisme », 457-472.

19. *Études d'Histoire des sciences et d'Histoire de la philosophie*, vol. 2, Paris, 1908.

20. Voir G. MacDonald Ross, « Leibniz's Debt to Hobbes », in P. Phemister and S. Brown (dir.), *Leibniz and the English-Speaking World*, Dordrecht, Springer, 2007, p. 19-33.

21. *Ibid.*, « Conclusion », p. 31.

certain nombre de ses thèses, pourtant bien connues. En retour, elles permettent également d'éclairer sous un nouveau jour les positions de l'auteur du *Léviathan*²², d'en saisir certaines difficultés et de rendre compte de la manière dont celles-ci ont pu être reçues et commentées. L'ouvrage est divisé en quatre parties et comporte un appendice dans lequel sont traduites, pour la première fois intégralement en français, les deux lettres de Leibniz à Hobbes (1670 et 1674), par les soins de José Médina et de Paul Rateau.

1. L'ouvrage traite d'abord du *statut des vérités* dans leur rapport aux mots et aux choses, autrement dit de la *question du nominalisme*. L'enjeu est la conception générale que Hobbes et Leibniz se font de la philosophie. Les commentateurs de Hobbes se sont très souvent référés au jugement contenu dans la préface de la nouvelle édition de 1670 de l'œuvre de Nizolius :

[Selon les nominalistes] tout dans la nature peut être expliqué même si l'on se prive des universaux [...] rien n'est plus vrai, rien n'est plus digne d'un philosophe de notre époque que cette opinion, au point que je croie qu'Occam lui-même ne fut pas *plus nominaliste* que ne l'est aujourd'hui Thomas Hobbes, qui à dire vrai me semble plus que nominaliste. Non content en effet de réduire avec les nominalistes les universaux aux noms, il déclare que la vérité même des choses réside dans les noms et, ce qui est plus, qu'elle dépend de l'arbitraire humain, puisque la vérité dépend des définitions des termes, mais que les définitions des termes dépendent de l'arbitraire humain²³.

À partir de ce texte, l'autorité de Leibniz a souvent servi à conforter les lectures de l'œuvre de Hobbes qui lui attribuent un matérialisme seulement méthodique : dépendante du langage, la connaissance humaine serait coupée des choses et s'arrêterait seulement à leurs phénomènes, à la manière dont elles nous apparaissent. En affirmant que Hobbes rend toutes les vérités arbitraires, Leibniz critiquerait moins un nominalisme

22. En voici un exemple : attentif à un passage précis du *Léviathan* à propos de l'objection de la pratique, Leibniz affirme que Hobbes lui-même était conscient de l'écart entre l'abstraction de sa géométrie politique et la réalité empirique des États. On peut aujourd'hui s'inspirer de cette remarque et la prolonger en étudiant comment le *Léviathan*, beaucoup plus que les *Elements of Law Natural and Politic* ou le *De Cive*, a tenté de combler cet écart. Hobbes y développe en effet de manière considérable la science du gouvernement, à peine esquissée dans les ouvrages précédents (deuxième partie, chapitres XXII à XXX), tout en laissant une grande place à des connaissances non scientifiques et cependant rigoureuses – politique prudentielle, exégèse (les 16 derniers chapitres du *Léviathan*) et histoires (*Behemoth* et *Historia ecclesiastica*).

23. A VI, 2, 428-429.

excessif qu'un phénoménisme. On notera que l'expression exacte utilisée par Leibniz à propos de Hobbes (*plusquam nominalis*, « plus que nominaliste ») ne désigne pas un nominalisme outré ou radical, mais plus exactement la mise en question de la définition réaliste de la vérité comme adéquation de la vérité et de la chose. Sans être phénoméniste au sens où Leo Strauss l'entendait, Hobbes juge que l'homme ne peut compter que sur ses propres forces pour connaître le réel et insiste beaucoup plus que Leibniz sur la finitude de toutes les sciences : le réel excède tout ce que nous pouvons en connaître.

Les contributions de Martin Schneider (*Le nominalisme chez Leibniz et chez Hobbes*), Christian Leduc (*L'objection leibnizienne au conventionnalisme de Hobbes*) et Marine Picon (*Leibniz, Hobbes et les principes des sciences*) reprennent à nouveaux frais cette question du nominalisme – largement discutée dans le commentaire. Elles montrent les enjeux de la critique leibnizienne du conventionnalisme supposé de Hobbes, tout en soulignant l'usage libre que Leibniz fait jusqu'à la fin de sa vie de la théorie hobbesienne de la définition et de la démonstration.

2. La deuxième partie a pour objet *la causalité et la question du nécessitarisme*. Les contributions de Jean-Pascal Anfray (*Possibilité, causalité et réquisits chez Hobbes et Leibniz*), de Martine Pécharman (*Leibniz critique du nécessitarisme de Hobbes*) et d'Arnaud Lalanne (*L'étude du rapport pouvoir-vouloir-savoir dans les Réflexions de Leibniz sur la Controverse entre Hobbes et Bramhall*) sont consacrées à la critique leibnizienne du nécessitarisme radical de Hobbes. Leibniz s'approprie la théorie de la cause entière – chaque événement se produit quand sont réunies toutes les conditions requises à son existence – mais juge non démontrée la conséquence que Hobbes prétend en déduire, à savoir la nécessité absolue de tous les événements. Cependant sa critique ne reprend qu'en apparence celle qu'adressait déjà à Hobbes l'évêque arminien Bramhall, fondée sur le concept de nécessité hypothétique (Pécharman). La détermination ne fait pas la nécessité absolue et permet de comprendre le sens de la « nécessité morale », à laquelle Dieu comme l'homme sont soumis (Lalanne). L'exclusion de la contingence par Hobbes n'interdit pas cependant qu'elle puisse conserver, à ses yeux, un sens pratique du fait des limites indépassables de la science des hommes, comme le montre Éric Marquer (*Hobbes et Leibniz sur le hasard*). Or la place de la contingence dans la connaissance empirique ne conduit pas Hobbes à s'intéresser, comme Leibniz, aux théories de la probabilité qui s'élaborent à son époque.

3. La troisième partie de l'ouvrage traite plus spécifiquement des questions de *philosophie naturelle*. José Médina souligne l'importance de *La lecture leibnizienne du De Corpore*, paru en 1655. Leibniz reconnaît ce qu'il doit à Hobbes dans le domaine de la physique, même s'il dissimule en partie cette dette quand il interprète et critique son explication de la cohésion des corps. L'accord de Leibniz avec Hobbes au sujet du mobilité interne aux corps et de l'élasticité de la matière serait à la source de son anti-cartésianisme.

François Duchesneau (*Leibniz et la méthode de Hobbes au fondement de la philosophie naturelle*) revient de manière détaillée sur la méthode mise en œuvre dans le *De Corpore*, où la synthèse (qui va de la cause aux effets) et l'analyse (des effets à leurs causes possibles) sont combinées, pour montrer son influence profonde sur la physique de Leibniz, y compris tardive.

Dans sa *Note sur la philosophie du point chez Leibniz et Hobbes*, Michel Fichant montre que l'emprunt partiel à Hobbes de certains aspects de sa doctrine du point – le point est un corps réellement divisible et indivisé seulement en considération – a servi à Leibniz d'instrument conceptuel provisoire pour concevoir l'intégration d'une multiplicité dans une unité réellement indivisible. Mais celle-ci ne sera plus, comme chez Hobbes, corporelle.

Enfin Anne-Lise Rey (*Leibniz et le matérialisme de Hobbes*) montre que Leibniz ne se contente pas de récuser le matérialisme de Hobbes mais que, du fait de sa spécificité et de la théorie du *conatus*, il peut y recourir pour affirmer l'autonomie de la causalité physique impliquée par la thèse de l'harmonie préétablie.

4. La quatrième partie de l'ouvrage a trait à *La politique, le droit et l'histoire*. Paul Rateau (*Leibniz, Hobbes et le problème de la justice vindicative*) analyse les positions respectives de Hobbes et de Leibniz en matière de châtiments et de récompenses. Alors que pour Hobbes ils ne sont que des moyens de bien gouverner les hommes en vue de la sécurité et de la paix, pour Leibniz, ils sont aussi, et d'abord, au service de la convenance, de l'harmonie universelle. Dans *Conciliation avec le Léviathan. La correspondance Leibniz-Hobbes*, Mogens Laerke considère que les deux lettres à Hobbes (1671 et 1674) constituent en matière de souveraineté, d'état de nature et de théorie du contrat, trois tentatives de Leibniz pour rendre la philosophie du penseur anglais compatible avec la sienne. Cet effort de conciliation est paradoxal mais s'explique, car il y aurait pour Leibniz deux Hobbes différents : celui qu'il faut rejeter, et celui qu'il amende et

infléchit dans le sens de ses positions. La contribution de Luca Basso (*Leibniz, critique de Hobbes. La politique moderne entre liberté et souveraineté*) insiste, au contraire, sur l'opposition entre les deux auteurs : d'une part, Leibniz ne sépare pas comme Hobbes droit naturel et religion naturelle ; d'autre part, la théorie hobbesienne de la souveraineté et sa reprise par Pufendorf s'accordent mal avec la réalité de l'Empire germanique. Sur ce dernier point, Philippe Crignon (*Deux rationalités politiques de la modernité. Hobbes et Leibniz sur l'État*) montre qu'il interpréte à la lumière de la théorie de Hobbes, cet Empire devenait un « monstre » politique. À en rester à un modèle statocentrique, il était impossible de savoir qui de l'Empire ou de chacun de ses États membres pouvait constituer une république souveraine. Leibniz échappe au dilemme en proposant une nouvelle définition de la souveraineté, alternative à celle de Hobbes, limitée et relative à un territoire et à un ensemble de droits définis, mais encore et surtout relationnelle (fondée sur la reconnaissance mutuelle).

Enfin, Nicolas Dubos (*Hobbes et Leibniz, philosophes et historiographes : Un portrait croisé*) rappelle que Hobbes et Leibniz n'ont pas seulement été philosophes mais aussi historiens. Il compare leurs pratiques respectives en ce domaine et conclut sur un paradoxe. Au sens où nous l'entendons aujourd'hui, Leibniz a été plus historien, car sa pratique historiographique a été plus autonome par rapport à sa philosophie. Or les écrits proprement historiques de Hobbes ne semblent au premier abord que des illustrations de sa philosophie politique. Cependant, il a peut-être davantage que Leibniz contribué à conceptualiser la réalité historique.

Éric MARQUER, Paul RATEAU et Jean TERREL